N° 184 — 12e Année — CINQ CENTIMES — Mardi 3 Juillet 1900

LE REVEIL DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

RÉDACTION
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège-administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 id.
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 id.
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 id.

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10

Téléphone

Chronique de la Semaine

On parle de temps en temps, dans notre beau pays de France, d'une loi interdisant l'exercice illégal de la médecine.

Quand on pince un rebouteux en train de *soigner une entorse, on se souvient immédiatement* que le code a des sévérités à l'usage des individus de ce genre.

Et le pauvre diable de rebouteux a beau objecter qu'il a parfaitement guéri celui auquel il a donné ses soins, on lui répond :

— Vous n'avez pas le droit de soigner et par conséquent, pas davantage le droit de guérir. Pour se permettre de faire rentrer l'apophyse d'un os déboîté dans sa cavité glénoïde, il faut un diplôme, montrez le vôtre ?

— Je n'en ai point, mais j'ai fait rentrer l'os tout de même.

— C'est une infamie. L'os a manqué à tous ses devoirs en rentrant, sous la pression d'une main dépourvue de diplôme.

Seul, un médecin a le droit de réduire une fracture, d'opérer un malade et même de l'envoyer ajouter une unité à la population silencieuse des nécropoles.

Un docteur en médecine qui tue a pour lui l'approbation tacite de la loi ;

Un rebouteux qui guérit relève de toutes les sévérités des tribunaux de son pays.

Admettons cet état de choses d'aspect anormal mais qui peut se justifier par de certaines considérations.

Le rebouteux est dans son tort, c'est entendu, mais il n'est pas le seul à faire une concurrence illégale aux médecins.

Est-ce que partout on ne vend pas, *sous le* couvert de Jésus-Christ, des produits destinés à la guérison des maux dont souffre l'humanité ?

Est-ce que nous n'avons pas dans la circulation, les confitures de Saint-Vincent-de-Paul guérissant l'anémie, la pâte de Chantille pour la toilette, la Musceline de Notre-Dame-de-Dombes, favorisant le retour fréquent des étés de la Saint-Martin, concurrence directe à l'élixir Brown-Séquard ?

Est-ce que tous ces produits guérisseurs ne font pas concurrence aux médecins ?

Pourtant on n'en poursuit ni les fabricants, ni les vendeurs.

Est-ce que la piscine de Lourdes paye patente ?

Nous croyons que si la loi est faite contre les rebouteux, elle doit l'être aussi contre les marchands d'overstams, les trafiquants de panacées qui prétendent guérir miraculeusement des malades qu'ils arrachent aux médecins diplômés, Dieu sait — et le diable aussi sans doute, — par quels procédés charlatanesques.

Ceci dit en passant, en l'honneur du bon sens et de l'équité... et aussi pour imiter St-Jean qui sut si bien jadis, prêcher dans le désert.

***

Pour achever de préciser le caractère du Nationalisme, M. Georges Thiébaud, l'ancien boulangiste non repenti, se présente à la députation dans l'arrondissement de Niort, nanti de la bénédiction de Déroulède.

Le pauvre Don Quichotte qui promène sa mélancolie le long des rues de St-Sébastien, ne peut pas se résoudre à conserver le silence.

Il faut toujours qu'il protège à distance, quelqu'un ou quelque chose.

Il donne gravement l'investiture au premier chien coiffé venu, sollicitant le suffrage des électeurs et se recommandant du nationalisme.

Que dennain Baptiste Farfouillon, Népomucène Brattinard ou toute autre célébrité de Ronchenneau-les-Navets campe sa candidature en se proclamant nationaliste, immédiatement Déroulède fait jouer sa cornemuse en l'honneur de ce candidat qui proclame sien, sans même avoir jamais entrevu le profil de son nez.

Le plus drôle de l'affaire, c'est que la plupart du temps, les candidats estampillés par Déroulède n'ont pas songé une seule minute à solliciter la protection de notre Cyrano au panache *détraîché*.

Ils s'endorment un soir nationalistes et se réveillent le lendemain déroulédistes.

Un télégramme envoyé par ce dernier à quelques journaux, les a subitement bombardés disciples du grand homme.

Et ils ne protestent pas, par suite d'un sentiment particulier qui pourrait s'appeler : la franc-maçonnerie du cabotinage.

Georges Thiébaud n'avait pourtant pas besoin de voir le hanneton qui hante Déroulède, tomber dans son assiette.

Le nouveau candidat à l'élection de Niort est connu. On sait le rôle joué par lui pendant la période boulangiste et pas un seul des électeurs dont il sollicitera le suffrage ne pourra commettre d'erreur sur le caractère de cette candidature nettement réactionnaire.

Pourquoi diable le Guignol de la-bas éprouve-t-il une fois encore, le besoin de souffler dans sa trompette ?

Ce pauvre Déroulède finira par faire crever de *rire les nationalistes eux-mêmes.*

***

Ce n'est pas une histoire banale que celle de ce procès qui se juge en ce moment dans un département du centre.

Un prêtre entendit un jour une jeune fille en confession. La pénitente révéla des choses qui troublèrent le fort notre abbé qu'il crut devoir lui demander des preuves de ce qu'elle déclarait.

— Mon père, je m'accuse, disait la jeune fille, d'avoir été ... estimée par le révérend père X.

— Vous calomniez le révérend, protesta le prêtre.

— *Je le calomnie si peu que j'ai de lui plein* un tiroir de lettres me donnant des rendez-vous c'est-à-dire me faisant connaître les jours, les heures et les endroits où il pourrait me témoigner son estime.

— Et ces lettres, vous les avez mon enfant ?

— Oui mon père.

— Je ne vous donnerai l'absolution qu'après les avoir vues.

La pénitente apporta les lettres et l'abbé, sous l'influence d'un sentiment ressemblant fort à de la jalousie, envoya le paquet de missives au supérieur de la congrégation à laquelle appartenait *l'estimable* moine.

Afin de rafraîchir les idées de ce dernier, on l'envoya dans des contrées lointaines, avec défense de revenir en France avant cinq ans.

Cinq semaines après, notre homme jetait au ministère du Vatican, le conseiller intrait en France et après avoir inutilement cherché à rencontrer l'indiscret confesseur dans l'intention chrétienne de lui casser la g... argoulette, il se décida à lui intenter un procès pour dénonciation.

L'action judiciaire est commencée. Qu'en sortira-t-il ? Voilà la question.

La situation est originale.

Nous sommes curieux de savoir ce que décideront les tribunaux.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

L'EXPLOITATION DES Chemins de fer d'intérêt général en France EN 1899

La progression du trafic de nos voies ferrées continue de s'accentuer et les charges budgétaires continuent à diminuer. Parmi les grandes compagnies, quatre (Nord, Orléans, Midi, Est) ont fait appel à la garantie d'intérêts de l'Etat pour une somme totale de 9 millions, les deux autres (le Nord et le P.-L.-M.) lui remboursent ensemble 7 millions sur ses avances antérieures, tandis qu'en 1898, le Trésor public avait eu encore à intervenir et seulement à 4 reprises.

Les dépenses d'établissement pour 1898, afin d'étendre et améliorer le réseau et son outillage, s'élè de 57 millions à la charge de l'Etat, 2 millions à la charge des localités et 186 millions à la charge des Compagnies, dont 59 pour le matériel et l'outillage.

Les Compagnies ont fait ces efforts considérables pour mettre leurs moyens d'action au niveau des besoins.

Le matériel a été augmenté, comme effectif en 1899, de 100 machines et de 5000 voitures et wagons. Les commandes restant, en cours au 31 décembre, se chiffraient en bloc par 700 machines et 30 000 voitures et wagons. Comme puissance, le matériel a augmenté dans une bien plus forte proportion, les machines et les voitures des nouveaux types étant autrement conditionnées que celles de l'ancien matériel.

L'augmentation du trafic s'est traduite par une *augmentation des recettes*. Celle-ci atteint 54 millions, dépassant de 20 millions les recettes d'il y a 3 ou 4 ans.

L'augmentation en chiffre pour les *voyageurs* a 17 millions, soit 3,7 0/0 de supplément. Elle se chiffre pour les *colis en grande vitesse* à 40 millions 1/2, dont 1/3 provient des *colis postaux* qui ont contribué pour 4 0/0.

Pour la *petite vitesse*, l'accroissement a été de 25 millions 1/2, soit de 3,3 0/0. Le nombre des tonnes transportées, qui était de 114 millions en 1898, a augmenté d'environ 5 millions, soit 4 0/0, et si l'augmentation de la recette est inférieure à celle du trafic, cela tient à la diminution de la taxe par kilomètre.

Le principal élément de l'accroissement du trafic est venu de la prospérité de l'industrie métallurgique.

L'augmentation des dépenses n'est chiffrée par 25 millions, soit 3,5 0/0. Elle est la conséquence de l'extension du réseau et de la hausse des houilles, des fers et aciers.

Aussi est-il à prévoir, surtout après l'Exposition, des augmentations notables dans les dépenses des Compagnies. Ce n'est que l'augmentation du trafic qui, après l'Exposition, pourrait sauver l'Etat de nouvelles garanties d'intérêts.

Quoi qu'il en soit, voilà les résultats de l'exploitation des chemins de fer français en 1899, *d'après un tableau dressé par M. Colson dans la Revue politique et parlementaire.*

La longueur du réseau des six grandes compagnies et du réseau de l'Etat était de 37,600 kilomètres. Les *recettes d'exploitation* se sont élevées à 1 425 millions, dont 460 pour les voyageurs, 147 pour le trafic en grande vitesse, 703 pour les transports en petite vitesse et 24 millions de recettes annexes.

Les dépenses d'exploitation ont monté à 730 millions. *Le produit net a donc été de 694 millions* dont 8 millions ont été affectés à la garantie d'intérêts, 5 millions aux insuffisances hypothétiques, 186 millions à la dépense d'établissement (réseau neuf et réparation de l'ancien réseau) à la charge des compagnies et 57 millions à la charge de l'Etat.

La *recette kilométrique moyenne* a été de près de 38,000 fr., dont 17 pour l'Etat, 31 sur le Midi et l'Orléans, 32 pour l'Ouest, 36 pour l'Est, 48 pour le P. L. M., et 61 pour le Nord.

Ce produit kilométrique est monté, sur certaines lignes à court trajet ou à grande fréquentation, jusqu'à 61,683 fr. en Belgique (Nord-Belge), 105,852 fr. en Allemagne (Main-Neckar), 124,543 fr. en Suisse (ceinture de Bâle), 137,240 fr. en Russie (Nicolas-Pétersbourg-Moscou), 138,335 fr. en Autriche-Hongrie (Aussig-Teplitz), 275,387 fr. en France (Ceinture de Paris), 653,350 fr. en Angleterre (North-London), alors qu'aux Etats-Unis où les trajets sont longs, la recette kilométrique ne dépassait pas 55,545 fr. (New-York Cend. and Hudson R.), c'est à dire un peu moins que sur la ligne du Nord en France.

Le coefficient d'exploitation ou rapport des dépenses aux recettes brutes, a été de 55 0/0.

Le tarif moyen par kilomètre a été, pour les *voyageurs* de 3,60 centimes, et pour les *marchandises* de 4,78 centimes. La diminution de la taxe perçue a été de 0,04 ou de 1 0/0 pour les voyageurs et de 0,09 ou de 1 0/0 pour les billets à prix réduits, et de 0,14 ou de 3 0/0 pour le transport des marchandises.

Pendant ce temps, les recettes des chemins anglais montaient à 2 milliards 429 millions avec un produit net de 1 milliard 27 millions, et celles des chemins allemands montaient à 3 milliards 299 millions avec un produit net de 928 millions, l'augmentation moyenne annuelle de 1895 à 1898 du produit net s'établissant à 2 0/0 pour l'Angleterre, à 4 0/0 pour l'Allemagne et à 4,4 0/0 pour la France, quand on compare les exploitations des voies ferrées de ces trois pays.

Les recettes en Angleterre proviennent pour les 2/3 des voyageurs, pour plus de la moitié en France, pour moins de la moitié en Allemagne. C'est donc en Allemagne que le trafic des marchandises est plus grand et rapporte le plus, et c'est en France, mais surtout en Angleterre qu'on voyage le plus. *Après* cette étude de l'exploitation telle *qu'elle se présente aujourd'hui, parlerons-nous du rachat des chemins de fer ?*

Sous le prétexte que depuis 1883, malgré les 3 milliards que les Compagnies ont empruntés le crédit de ces Compagnies n'a fait que croître et qu'elles ont emprunté à un taux plus bas que l'Etat ; sous le prétexte qu'à l'expiration de leur concession elles auront amorti et remboursé plus de 16 milliards d'obligations et 3 milliards d'actions, on a affirmé — les adversaires de l'exploitation par l'Etat — que le système financier des Compagnies françaises était supérieur aux systèmes étrangers, et que jamais l'Etat s'il avait été son propre concessionnaire n'aurait amorti pareil capital en un temps relativement aussi court. Pour contrecarrer pareille dette et l'amortir, dit-on, l'Etat aurait commencé par créer des impôts et frapper les contribuables. Au total de notre dette serait venus s'adjoindre les 14 milliards de frais d'établissement de nos voies ferrées.

Ainsi, dans 50 ans, il n'y aura plus ni actionnaires ni obligataires, l'Etat prendra possession nous bourse délier, d'un réseau ferré dont la valeur vénale est, aujourd'hui, de 20 milliards, qui réalise 1400 millions de recette et distribue aux *actionnaires et aux obligataires*, en dividendes, intérêts et amortissements, plus de 750 millions par an.

On voit tout ce qu'a de vicieux un pareil procédé de raisonnement. Nous ne voyons pas pourquoi l'Etat n'aurait pas pu, s'il avait pris à sa charge les voies ferrées, emprunter à des taux aussi bas que les Compagnies ? Nous ne voyons pas pourquoi son exploitation aurait été moins bien conduite et pourquoi moins lucrative ? L'Etat, on l'oublie, aussi, n'a-t-il pas versé pris du tiers du capital engagé pour la construction de notre réseau ?

Quand, d'autre part, on compare l'exploitation et le tarif des Chemins d'Etat étrangers à l'exploitation et au tarif des Chemins français, on s'aperçoit que l'avantage n'est pas de notre côté. Ce que l'Etat aurait perdu d'un côté, la population l'aurait donc regagné de l'autre.

Il en résulte que si, à l'heure actuelle, il est peut-être bien tard pour racheter les chemins de fer, il n'est pas sûr que l'Etat ait eu raison, au début, de concéder les voies ferrées aux Compagnies, et, au cas de préférer le système concessionnaire à l'exploitation par l'Etat ne s'impose pas.

Nous croyons même qu'à l'avenir l'Etat doit être résolument opposé à tous les monopoles.

De FAVEROLLES.

CHRONIQUE AGRICOLE

Fourrages d'arrière-saison

Il est d'ores et déjà absolument certain que nombre de cultivateurs n'auront pas beaucoup de fourrage cette année à cause de la sécheresse printanière qui a nui considérablement aux prairies artificielles.

La première coupe de celles-ci est peu abondante et il pourra en résulter de la gêne, dans certaines fermes, au printemps prochain. C'est pourquoi là où l'on pourrait craindre d'avoir trop peu de matières alimentaires pour le bétail, il serait utile, dès maintenant, de semer des fourrages d'arrière-saison.

Ces fourrages sont assez nombreux ; nous ne signalerons que les plus connus et ceux dont la réussite est la plus certaine.

En première ligne, pour placerons le maïs-fourrage à cause de son grand rendement et de la rustesse énorme qu'il pourra apporter, même durant la mauvaise saison, si on prend le soin de l'ensiler, *c'est-à-dire de le conserver* à l'état vert.

Le type du silo est la fosse cimentée de 2 mètres de profondeur qu'on remplit de tige de maïs, en tassant énergiquement, et qu'on élève à une hauteur totale de 3 mètres environ avec une épaisseur de 0 m. 75 de terre au-dessus de la masse fourragère tassée. On réussit très bien l'ensilage dans ces fosses, mais elles sont coûteuses, et c'est pourquoi nous signalerons la méthode qui fut employée avec succès, en 1893, à l'école d'agriculture des Mardines (Meuse).

Trois hectares de maïs géant ou maïs caragua avaient été semés le même jour, avec forte fumure vers la fin juin.

Dans le courant de septembre, les fleurs mâles de la plante commencèrent à se montrer, il fallut procéder à l'ensilage de la récolte qui dépassait certainement 100.000 kilos par hectare. Pour cela, durant trois jours que durèrent le fauchaison et le transport du maïs, les tiges de celui-ci furent disposées en long et tassées avec les pieds sur la sol naturel d'une cour, entre un mur de 3 mètres de hauteur et un barrage en planches qu'on avait établi, pour maintenir, de l'autre côté, la masse fourragère. Le remplissage du silo dura trois jours, disons-nous, au bout desquels on arrêta toute fermentation en chassant l'air par le chargement des 800 à 1.000 kilos de pierres — au mètre carré — disposées sur des madriers.

Il l'on pat ainsi conserir 80 bêtes à cornes, l'hiver suivant, pendant près d'un mois, avec le maïs et un peu de tourteau.

Beaucoup de cultivateurs n'ensilent pas par crainte de non-réussite. Il est cependant un moyen certain d'obtenir un résultat convenable, c'est d'arrêter la fermentation du bonne heure, au bout de trois jours de remplissage, comme on le fit aux Mardinnes. On obtient ainsi un ensilage légèrement acide, mais cela vaut mieux que d'attendre trop tard — quand on a constaté que la fermentation est arrêtée — lorsque, cet, on pourrait n'avoir plus que de la pourriture.

Et si l'on a pour que l'ensilage acide ne nuise aux animaux, qui l'acceptent fort bien, on n'en donne qu'une ration par jour en alternance avec des fourrages secs.

Dans les années de disette rigoureuse, le maïs est le sauveur tout indiqué.

On a recommandé aussi de semer du millet et du maïs de Hongrie qu'on peut récolter à l'état sec au mois de septembre ; ces fourrages ne produisent pas beaucoup et ne valent guère mieux que de la bonne paille d'avoine.

Le sarrasin est un piètre fourrage vert ; son rendement en graine n'est assuré que sous les climats maritimes.

La vesce de printemps, plantée qui pousse très vite et qui donne un fourrage vert de bonne qualité jusqu'à mois d'octobre, ne peut malheureusement être transformée en fourrage sec, car on n'obtient qu'une masse pourrissante et dure.

Par contre, la moutarde blanche peut rendre des services à l'arrière-saison, avant les grands froids. *Semée sur défrichemage* à raison de 15 kilos seulement de graines par hectare, elle peut être pâturée ou fauchée et consommée en vert pendant les mois de novembre et de décembre, car elle ne gêle pas facilement. On peut ainsi économiser une grande quantité de fourrage sec.

La moutarde ne donne pas de mauvais goût au lait ou au beurre si les animaux n'en font qu'un *repas par jour. Sans doute, ce n'est pas un fourrage* de première qualité, mais à défaut de grives... On qu'il importe surtout, c'est de conserver son bétail.

(Agriculture Moderne) J. PÉRETTE.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

EN CHINE

La situation

Le rapport de l'amiral Seymour sur la marche de sa colonne, *sur les difficultés* qu'il a rencontrées et les dangers extrêmes qu'il a courus, doit servir d'enseignement à tous les gouvernements européens. C'est une leçon de choses qui coûte cher, puisque nous avons à déplorer la perte de 402 Européens ; espérons du moins qu'elle ne sera pas perdue. On voit désormais quelle sera la résistance des soldats chinois à qui, depuis quelques années, les grandes puissances et l'Allemagne en particulier ont fourni des armes et ont donné une éducation militaire.

Il faut donc que l'Europe fasse sans tarder un très gros effort, si elle veut venir à bout d'une révolte, dirigée contre les étrangers, qui demain aura gagné toute la Chine. Il faudra bientôt agir de tous les côtés à la fois, et si quelque puissance montre, à un moment donné, des hésitations, *qu'on ne s'occupe pas d'elle et* qu'on aille de l'avant. Si cela devient nécessaire, que la Russie au nord, la France au sud, agissent vigoureusement et ne se préoccupant que de leurs propres intérêts.

Il ne faut pas se laisser influencer par les manifestations conciliantes de certains vice-rois et en particulier de Li-Hung-Chang. Elles n'ont rien de commun avec le cristal ! Hier, le russe Chinois annonçait que les ministres étrangers étaient à 10 milles de Tien-Tsin ; on apprend aujourd'hui qu'ils ont refusé de quitter Pékin.

On est toujours sans nouvelles de M. Francois. En calculant le temps nécessaire à son voyage, fait évidemment à la chinoise, c'est-à-dire en chaise, il devra arriver aujourd'hui ou demain à la frontière du Tonkin. Espérons que le télégraphe nous apportera incessamment que notre vaillant consul et ses compagnons sont sains et saufs. Si on ne reçoit rien de lui d'ici deux ou trois jours, alors, mais alors seulement, son silence deviendrait inquiétant.

Les légations de Pékin

Notre consul à Shanghaï télégraphie que le vice-roi vient de lui faire la communication suivante :

Le 25, j'ai reçu par le télégraphe un rescrit déclarant que les légations continuent à bénéficier de la protection du gouvernement chinois.

L'ambassadeur des Etats-Unis à Londres et le ministre de Chine à Washington disent que, le 22 courant, les ministres étaient sains et sauf à Pékin.

D'autre part, le secrétaire de la marine à *Washington a reçu de Ché-Fou, le 30 juin*, le télégramme suivant :

Le 19 juin, les ministres à Pékin requirent l'invitation de quitter la ville dans les vingt-quatre heures. Les ministres s'y refusèrent et sont encore à Pékin.

Les Missions chrétiennes

Berlin, 30 juin. — En vue du danger que peuvent courir les établissements de la mission chrétienne de la province de Shan-Toung, le gouvernement impérial de Tsing Tsou a reçu l'ordre, par télégramme, de prendre immédiatement, de concert avec les autorités provinciales chinoises, les précautions nécessaires pour protéger les missionnaires.

Sin-Tho, 30 juin. — 48 résidents étrangers sont allés secourir les missionnaires de Wei-Hsien.

LES RENFORTS FRANÇAIS

Embarquement de troupes

Toulon, 30 juin. — Les troupes d'infanterie et d'artillerie de marine destinées à compléter la formation du 17e régiment d'infanterie de marche et des batteries d'artillerie sont arrivées aujourd'hui de Brest et de Lorient.

Un nombreux public se trouvait à la gare et les a acclamés.

L'embarquement d'une partie de ces troupes aura lieu demain matin sur le transport d'Etat *la Nive*, qui appareillera vers deux heures. Le reste prendra passage sur le steamer le *Cachar* qui lèvera l'ancre à six heures du soir.

Le port pousse activement les préparatifs d'embarquement de matériel et des sections de télégraphie et d'infirmerie sur le deuxième steamer affrété, le *Colombo*, qui quittera Toulon pour la Chine le 3 juillet.

Les renforts et expéditions des autres puissances.

Les navires *Yenisei* et *Stromboli* sont partis de Venise pour la Chine.

On annonce de Sydney que plusieurs régiments de volontaires sont prêts à partir pour la Chine ; deux ou trois mille hommes exercés pourraient s'embarquer immédiatement sur des stationnaires à faible tirant d'eau ont été mis par l'Australie à la disposition de l'Angleterre, sur la demande de M. Chamberlain.

Les Etats-Unis sont maintenant en mesure de transporter, de Manila, 4.500 soldats ; le navire de guerre *Princeloum* est arrivé à Hong-Kong.

Sans nouvelles des Ministres

Londres, 1er juillet. — Aucune nouvelle présentant quelque garantie d'authenticité n'est parvenue de Chine cette nuit.

On ignore toujours où se trouvent les ministres européens et le personnel des légations.

L'exemple donné par la France

Londres, 30 juin, soir. — Le *Globe* dit que la façon dont la France a su faire respecter et protéger ses officiers et ses nationaux, en obtenant pour M. François et ses compagnons un sauf-conduit pour gagner le Tonkin, et la punition de plusieurs rebelles, est en contraste frappant avec l'accueil accordé par la Chine aux *deux ultimatums présentés par l'Angleterre à* l'occasion du meurtre de M. Flameng, ultimatums dont la Chine n'a tenu aucun compte.

La dernière semaine

Paris, fer juillet.

La Chambre, qui voulait faire tant de choses *avant de se séparer, devra*, faute de temps, renoncer à la plupart des projets et se borner aux besognes indispensables. En dehors des crédits supplémentaires, qui seront, paraît-il, assez longtemps discutés, des contributions, des blés et de quelques lois urgentes, telles que les collèges communaux, la réforme de la législation sur la garantie et le contrôle de la marine, elle ne discutera probablement plus rien.

Elle ne statuera sans doute ni sur l'amnistie ni sur la déchéance de Déroulède et Marcel Habert, ni sur les caisse de retraites ouvrières, ni sur l'armée coloniale.

On tentera cependant de faire venir ces deux projets avant la clôture, mais y réussira-t-on ? L'armée coloniale prendrait peu de temps, car le projet revient du Luxembourg avec des modi*fications assez légères. Et tout le monde serait* désireux de faire aboutir cette loi dont l'importance apparaît encore plus grande à l'heure présente, alors que les événements de Chine nous obligent à constituer un corps expéditionnaire, mais les retraites ouvrières donneront lieu à un débat tellement long qu'on hésitera vraisemblablement à l'entamer.

Quant aux interpellations, à part celle de M. Mirman sur les laines espagnes, actuellement en suspens, on croit pas qu'elles puissent être discutées. Il faudrait pour cela une semaine entière, car il y en a pas moins d'une douzaine. Or, nous n'avons plus devant nous qu'un seul vendredi et tous les autres jours seront pris par les projets que nous venons d'indiquer.

Il est possible, toutefois, que le ministère subisse un dernier assaut avant les vacances, mais on ne sait trop si sur quel terrain, ni par qui cet assaut sera livré. En tout état de cause, on pense que la session parlementaire sera close à la fin de la semaine.

T. H.

LA SÉQUESTRÉE D'AMIENS

L'enquête — Nouveaux témoins

Amiens, fer juillet.

L'enquête se poursuit et le juge d'instruction a reçu M. et Mme B..., beau-frère et sœur d'Angèle Thieullet, habitant aux environs de Paris.

M. et Mme B..., revenant d'Albert, où ils avaient passé quelques jours, apprirent par M. Thieullet que sa fille habitait en « rentière » dans la famineuse maison de la rue Dom-Bouquet, où ils se rendirent pour lui rendre visite.

Ils sonnèrent, frappèrent à la porte, heurtèrent aux persiennes, Mme R..., appela sa sœur par son nom. Peine perdue.

Les époux B... demandèrent dans le quartier, personne ne connaissait Angèle. Ils en concluent que leur sœur était probablement absente.

Mme B... se rendit à Amiens, chez Sarot, sa sœur. Elle était âgée de 18 ans et mère depuis un an. Dès ce jour, personne ne la vit plus.

Après quatre années, Mme B... alla voir Sarot, sur le compte duquel circulaient divers bruits. Sarot refusa de dire où se trouvait Angèle. Il *ajouta qu'elle avait complètement changé de* vie et qu'elle ne voulait plus avoir de relations avec sa famille.

Malgré les supplications de Mme B. Sarot resta inébranlable.

C'est peu de temps après que Sarot alla s'installer à Amiens.

On a prétendu qu'Angèle ne s'occupait pas de son enfant ; c'est là une erreur. Toutes les lettres écrites de mois en mois et que M. Thieullet père a remises au parquet, témoignent au contraire de sentiments maternels très prononcés. Beaucoup de lettres n'étaient pas écrites de sa main ; d'autres semblent avoir été dictées par Sarot.

Dans ces dernières Angèle fait de vifs reproches à sa famille qui, dit-elles refuse de lui donner son enfant.

Avant de quitter le cabinet de l'instruction, les époux B..., demandèrent à M. Delagarde l'autorisation de voir leur sœur à l'Hôtel-Dieu.

Cette autorisation ne leur a pas été accordée.

Angèle Thieullet a reçu ce matin la visite du docteur Martinenq, médecin en chef de l'asile d'aliénés de Dury.

Dans la rue Dom-Bouquet, on a commencé ce matin à enlever les immondices qui encombrent la petite cour du n° 14. Ce travail est exécuté par M. Boulanger, entrepreneur, propriétaire de la maison, sous la surveillance de la police.

La Guerre au Transvaal

La situation

Aujourd'hui, un télégramme du Cap, très court et très significatif : le général Clery, venant de Standerton avec une force considérable va compléter le cordon d'investissement des troupes du général boer De Wet.

Décidément, le *général* De Wet est gênant, beaucoup plus gênant que ses adversaires ne l'avaient cru. On avait jeté contre lui, voici un mois, la division Jan Hamilton.

Jan Hamilton n'a pas réussi. 1.700 Anglais ont été tués, blessés ou faits prisonniers, dans un pays « annexé » : étrange annexion.

Lord Roberts a envoyé à la rescousse la division Hunter, qui opère en ce moment derrières de De Wet et s'efforcer de prendre Frankfort, où les Boers ont conservé, dit-on, un important dépôt d'armes et de munitions.

Le général Hunter n'a pas encore donné tout ce qu'on attendait de lui.

Maintenant, si la dépêche du Cap est fondée, c'est le général Clery qui, avec une partie de l'armée de sir Redwers Buller, va essayer de saisir l'insaisissable De Wet.

S'il n'essayait point de s'en aller, c'est qu'il n'en éprouvait nullement le besoin, qu'il n'avait nulle inquiétude. En est-il de même aujourd'hui ?

Il semble évident qu'il arrivera un moment où il le faudra, soit que les commandos de l'orange se déplacent, soit qu'ils s'opposent à la concentration opérée contre eux.

Or, on affirme que des commandos importants du Transvaal ont quitté Machadodorp pour se concentrer sur Ermelo, afin de s'opposer à la marche en avant de l'armée du Natal. Ils auraient avec eux un assez grand nombre de canons parmi lesquels ceux du Krausot. Il est possible que dans quelque temps une action militaire sérieuse se trouve engagée.

LA BELGIQUE

LES PROCÈS ROLLAND

Onzième audience

(De notre correspondant particulier)

AUDIENCE DE CLOTURE

Bruxelles, 27 juin. — On termine le débat relatif à l'exclusion de M. Rolland du sein de l'Union française.

M. Dedoyn, avocat-conseil de la Chambre de commerce française, jette d'abord un coup d'œil rétrospectif sur toutes les affaires qui viennent d'être plaidées contradictoirement et montre l'étroit lien qui les unit entre elles. Abordant la question de l'exclusion de M. Rolland, il établit un rapprochement entre la discrétion avec laquelle M. Rolland s'est comporté pour faire sortir M. Moutier de la Chambre de Commerce et les procédés déloyaux employés par les amis de M. Moutier pour exclure leur adversaire et l'Union française.

M. Dedeyn examine ensuite à qui incombe la responsabilité et l'exclusion de M. Rolland. Vous prétendez, dit-il, que c'est le conseil qui a un mandat ; c'était un mauvais mandat ; ceux qui l'ont rempli doivent en être responsables.

L'honorable avocat dit, en terminant, que si M. Rolland devait perdre son procès, il en résulterait que l'association d'un mouchard, d'un échappé du bagne et de quelques *échéyiens pourrait réussir à ruiner un honnête homme.* Il combat la fin de non recevoir invoquée hier par M. Leclercq.

Celui-ci réplique en quelques mots.

Reste un dernier procès : l'affaire Buquet. M. Rolland, dans les *Tablettes françaises*, a traité M. Buquet de « refrectaire », et l'a menacé de révélations compromettantes.

M. Gautier de Rasse donne lecture des lettres que le président considère comme manœuvres de chantage.

M. Brunet, au nom de M. Rolland, expose la part que M. Buquet a prise à l'exclusion de M. Rolland et démontre que M. Rolland n'a fait que discuter le patriotisme de M. Buquet.

Il démontre combien est ridicule l'accusation de M. Buquet, prétendant que les articles de M. Rolland dans les *Tablettes françaises* ont été envoyés à toute sa clientèle.

Dans tous les procès, dit l'orateur, on a soutenu la même thèse. M. Rolland aurait cherché en en sa possession la liste de tous les clients de ses adversaires !

M. Brunet prouve ensuite qu'il n'appartient pas à M. Buquet qui toujours a placé ses intérêts personnels au-dessus de toute préoccupation patriotique et n'a même pas rempli ses devoirs, de diffamer M. Rolland en le taxant de mauvais patriote. Venant de M. Buquet, cette attaque devait particulièrement provoquer l'indignation de celui qu'elle vise.

M. Brunet conclut en ces termes :

« Nous sommes en présence d'un procès dénué de fondement, sans aucun caractère sérieux, et absolument ridicule. M. Buquet avait avant tout l'obligation de se taire et de ne pas s'occuper de l'affaire Rolland ; moins que tout autre, il n'avait droit de diriger un jugement préjudiciel des autres ; et puisque contrairement à ses devoirs, il n'est jeté dans la mêlée, il doit tolérer que M. Rolland prenne soin de dire qu'à côté de gens qualifiés par nous dans d'autres affaires de faux honnêtes gens, le patriote Buquet n'est qu'un tartufe du patriotisme ! »

Un incident pour finir :

M. Clémonceau donne lecture d'une lettre que M. Gautier de Rasse vient de lui passer et qui émane de M. Funck-Brentano.

Dans cette lettre, M. Funck Brentano annonce à M. Moutier les démarches qui sont faites pour obtenir l'élargissement de l'ingénieur Luxembourgeois Scherer, arrêté en Allemagne comme espion.

La lettre en question porte notamment ceci :

« Quand notre pauvre Scherer sera remis en liberté, vous aurez recouvré toute votre indépendance, et avec *notre* concours, vous confondrez vos calomniateurs. D'ailleurs, vous tenez la bon bout. Rolland est abandonné par tous les bons esprits... »

M. Clémenceau fait remarquer l'éloquence de ce fait : M. Funck-Brentano, qui s'intéresse au cas de M. Scherer, ingénieur belge prisonnier, est *l'ami de M. Moutier* et lui exprime toute sa sympathie !

M. Gautier de Rasse. — Cela s'explique simplement par le fait que M. Funck-Brentano est le cousin germain de M. Scherer.

L'audience est levée à 11 heures 3/4.

M. Debeys, substitut du procureur du roi, qui a occupé le siège du ministère public durant ces onze audiences, donnera son avis le 11 juillet.

DUX.

Voir la suite des Dépêches à la « Dernière Heure ».

LES ADRESSES des Conseils Municipaux

AU MINISTÈRE

(Suite)

Flat

Le Conseil municipal de Flat vient de voter l'adresse suivante :

« Nous, conseillers municipaux, maire et adjoint de la commune de Flat, réunis hors séance le 27 juin 1900, avons l'honneur d'adresser à notre député et sénateur, M. Gaston Menier, Bony-Cisternes, l'assurance de notre entier dévouement et nos éloges pour ses votes « le Clemenceau » le prions de vouloir bien, transmettre à M. Loubet, Président de la République, nos respectueux et sincères hommages, et à M. Waldeck-Rousseau, chef du Gouvernement de défense républicaine, l'expression de notre plus vive sympathie, en le félicitant de la joute fermeté qu'il apporte à soutenir les institutions démocratiques.

Suivent les signatures.

Saint-Martial-le-Mont (Creuse)

Avant d'ouvrir la séance pour la session ordinaire de mai, le Conseil municipal de cette commune a voté une adresse de sympathie au Président de la République et de félicitations au gouvernement de défense républicaine, l'engageant à persévérer dans cette voie et à continuer de représenter avec énergie les aspirations des électeurs et des républicains sincères de la République.